



## Direction Générale adjointe à l'Aménagement

Réunion du 22 novembre 2024

Date de convocation : 08 novembre 2024

Délibération N° 301

### APPROBATION DES RAPPORTS D'ACTIVITES 2023

**SEM Val de Bourgogne, SEM Patrimoniale Sud Bourgogne et SPL Sud Bourgogne Aménagement**

**Président** : M. André ACCARY

**Membres présents** : ACCARY André, AMIOT Catherine, AURAY Géraldine, BALLOT Alain, BARNAY Marie-Claude, BECOUSSE Jean-Claude, BELTJENS Colette, BERGERET Vincent, BERTHIER Pierre, BROCHOT Frédéric, BURDIN Raymond, CANNARD Frédéric, CANNET Claude, CANTIER Nadège, CHALUMEAU Mathilde, CHAMBRIAT Sylvie, CHENUET Carole, CLEMENT Sophie, CORNELOUP Josiane, COURTOIS Jean-Patrick, DAMY Nathalie, DESCHAMPS Amelle, DESCIEUX Jean-Christophe, DESJOURS Thierry, DESMARD Jean-Michel, DESROCHES Patrick, DURAND Bernard, DURIX Arnaud, DUVERNOIS Michel, FONTERAY Jean-Luc, FRIZOT Marie-Thérèse, GAUDRAY Alain, GIEN Chantal, GRUET Aline, GUIGUE Jean-Vianney, HIPPOLYTE Jean-Marc, JACQUARD Sébastien, LALANNE Carine, LANOISELET Dominique, LAUBERAT Didier, LEMONON Elisabeth, LOTTE Dominique, MARTIN Sébastien, MAUNY Marie-France, MELIN Dominique, PHILIBERT Alain, PLISSONNIER Florence, REYNAUD Hervé, ROBIN Christine, VADOT Anthony, VAILLANT Françoise

**Membre(s) absent(s) ou excusé(s)** : BRUNET-LECHENAULT Claudette, COGNARD Jean-François, COUILLEROT Evelyne, DUPARAY Lionel, MARTELIN Cécile, PERRIN Viviane, ROBLOT Elisabeth

Claudette BRUNET-LECHENAULT a donné pouvoir à Jean-Christophe DESCIEUX (pouvoir sans effet sur cette délibération car M. DESCIEUX ne peut pas prendre part au vote en raison de ses fonctions au sein de la SEM PATRIMONIALE SUD BOURGOGNE - CONSEIL D'ADMINISTRATION), Jean-François COGNARD à Géraldine AURAY, Evelyne COUILLEROT à Jean-Marc HIPPOLYTE (pouvoir sans effet sur cette délibération car Mme COUILLEROT ne peut pas prendre part au vote en raison de ses fonctions au sein de la SOCIETE PUBLIQUE LOCALE SUD BOURGOGNE AMENAGEMENT - représentante de la CUCM Le Creusot Montceau-les-Mines), Lionel DUPARAY à Marie-Thérèse FRIZOT (pouvoir sans effet sur cette délibération car M. DUPARAY ne peut pas prendre part au vote en raison de ses fonctions au sein de la SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE VAL DE BOURGOGNE - ASSEMBLEE GENERALE et CONSEIL D'ADMINISTRATION - et de la SOCIETE PUBLIQUE LOCALE SUD BOURGOGNE AMENAGEMENT - représentant de la commune de Montceau-les-Mines), Cécile MARTELIN à Arnaud DURIX, Viviane PERRIN à Alain PHILIBERT, Elisabeth ROBLOT à Jean-Michel DESMARD.

**Secrétaire de séance** : DESCHAMPS AMELLE

## **LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.1524-5, renforcé par la loi 3DS « Différenciation, décentralisation, déconcentration et simplification » du 21 février 2022 qui vient préciser les conditions de présentation,

Vu la délibération du 3 novembre 2011 aux termes de laquelle le Conseil général a approuvé la création de la Société d'économie mixte Patrimoniale (SEMPAT) Sud Bourgogne,

Vu la délibération du 3 février 2012 aux termes de laquelle le Conseil général a approuvé l'entrée du Département au capital de la Société d'économie mixte Val de Bourgogne,

Vu la délibération du 26 juin 2018 aux termes de laquelle l'Assemblée départementale a approuvé l'entrée du Département au capital de la Société publique locale Sud Bourgogne Aménagement,

Vu le rapport de M. le Président,

Après avoir recueilli l'avis de la Commission Aménagement du territoire, environnement, agriculture,

Considérant le rapport d'activités 2023 transmis par la SEM VAL de Bourgogne,

Considérant le rapport d'activités 2023 transmis par la SEM Patrimoniale Sud Bourgogne,

Considérant le rapport des représentants de la collectivité incluant le rapport d'activités 2023 transmis par la SPL Sud Bourgogne Aménagement,

### **Après en avoir délibéré,**

Décide à l'unanimité des votes exprimés :

- d'émettre un avis sur les rapports d'activités 2023 de la SEM Val de Bourgogne, la SEM Patrimoniale Sud Bourgogne et le rapport des représentants de la collectivité de la SPL Sud Bourgogne Aménagement, joints en annexe.

En raison de ses fonctions au sein de la SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE VAL DE BOURGOGNE - CONSEIL D'ADMINISTRATION, Mme VAILLANT Françoise quitte la salle lors des débats et du vote et ne prend ainsi pas part au vote.

En raison de ses fonctions au sein de la SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE VAL DE BOURGOGNE, M. MARTIN Sébastien (Président directeur général, représentant le Grand Chalon) quitte la salle lors des débats et du vote et ne prend ainsi pas part au vote.

En raison de leurs fonctions au sein de la SEM PATRIMONIALE SUD BOURGOGNE - CONSEIL D'ADMINISTRATION, Mmes CORNELOUP Josiane, CHENUET Carole et MM.GUIGUE Jean-Vianney, DESCIEUX Jean-Christophe quittent la salle lors des débats et du vote et ne prennent ainsi pas part au vote.

En raison de ses fonctions au sein de la SEM PATRIMONIALE SUD BOURGOGNE - CONSEIL D'ADMINISTRATION, Mme BARNAY Marie-Claude (représentant la Communauté de communes du Grand Autunois Morvan) quitte la salle lors des débats et du vote et ne prend ainsi pas part au vote.

En raison de ses fonctions au sein de la SEM PATRIMONIALE SUD BOURGOGNE - CONSEIL D'ADMINISTRATION, Mme MAUNY Marie-France (représentant la communauté de communes Le Grand Charolais) quitte la salle lors des débats et du vote et ne prend ainsi pas part au vote.



En raison de ses fonctions au sein de la SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE SUD BOURGOGNE AMÉNAGEMENT, M. LOTTE Dominique quitte la salle lors des débats et du vote et ne prend ainsi pas part au vote.

En raison de leurs fonctions au sein de la SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE SUD BOURGOGNE AMÉNAGEMENT, Mme PLISSONNIER Florence (représentant le Grand Chalon) et M. MARTIN Sébastien (Président du CA et Directeur général, représentant le Grand Chalon) quittent la salle lors des débats et du vote et ne prennent ainsi pas part au vote.

Le Président,  
ANDRE ACCARY

**Exécutoire de plein droit**

Transmission en Préfecture le 29.11.2024

Publié ou Notifié le 29.11.2024

Affiché le





RAPPORT  
D'ACTIVITE

EXERCICE  
2023

### OP 03 – Aménagement de la ZAC Actisud

Date du contrat : Janvier 2002

Client : Le Grand Chalon

AMENAGER

En 2023 la SEM Val de Bourgogne a poursuivi la commercialisation des terrains de la ZAC, avec la vente de trois terrains, pour une surface totale d'environ 16 900 m<sup>2</sup> :

- 1 à Sevrey : MW Recyclage (filière de recyclage de pots catalytiques)
- 2 à Saint-Loup-de-Varenes : M développement (cellules pour entreprises artisanales) et Amazon France (parking poids lourds)

Ces actes administratifs ont permis le lancement des chantiers des différents acquéreurs durant les semaines suivant les ventes.

Deux promesses de ventes devraient faire suite aux échanges de l'année 2023, dans les premiers mois de l'année 2024 (surface totale de d'environ 8 300 m<sup>2</sup>).

En termes d'aménagement, la SEM anticipe des travaux d'amélioration des bassins d'eau pluviale de la ZAC (études de maîtrise d'œuvre démarrées).



**OP 035 - ZAC Pré du Saint-Loup**

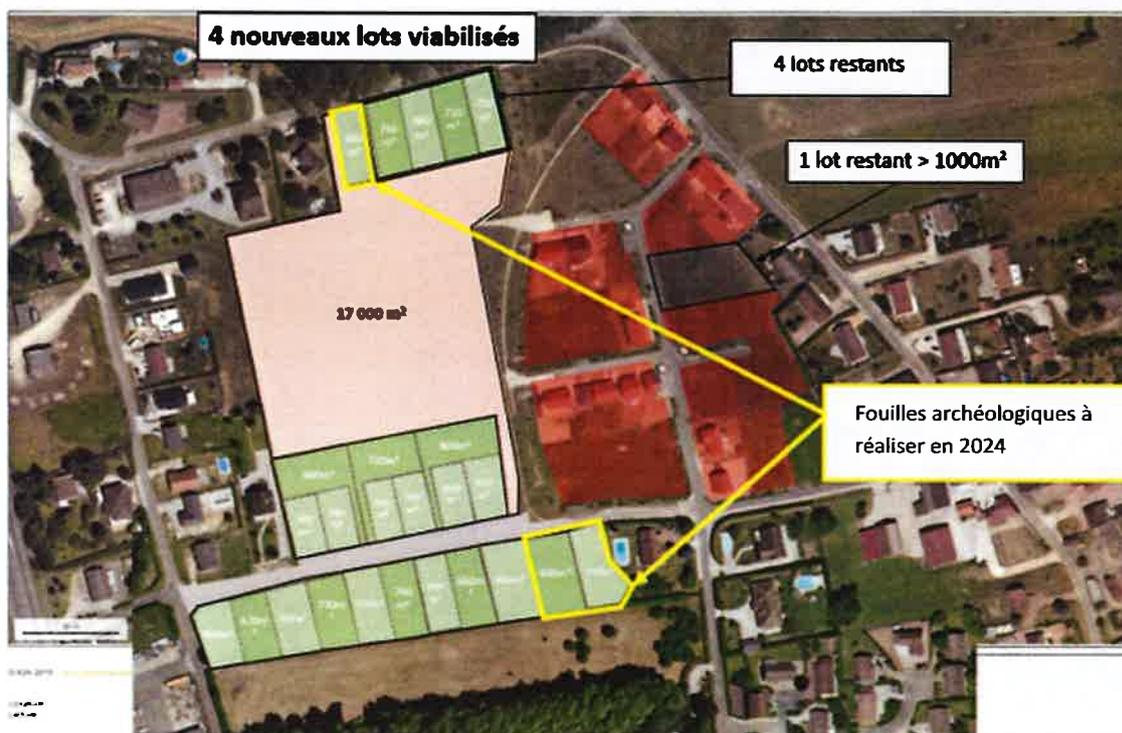
Date du contrat : Décembre 2007

Client : Commune de Saint-Loup-de-Varennes

AMENAGER

Sur l'année 2023, la SEM Val de Bourgogne a poursuivi la commercialisation des terrains avec la signature d'une vente. A ce jour, il reste un lot disponible sur la partie viabilisée et quatre nouveaux lots qui ont été viabilisés en 2022.

Afin d'étaler les dépenses et ajouter progressivement de nouveaux lots à la commercialisation, la SEM Val de Bourgogne a lancé au dernier trimestre 2023 une consultation de travaux pour la réalisation de fouilles archéologiques pour permettre la commercialisation de trois lots supplémentaires.

**OP 041 - ZAC des PRES SAINT- JEAN**

Date du contrat : Janvier 2010

Client : Ville de Chalon-sur-Saône

OPERATION TERMINEE

AMENAGER

La totalité des actions d'aménagement et de construction prévues à la concession est achevée. L'activité concerne donc la gestion locative du Pôle de santé, avec, au-delà des habituels mouvements de locataires.

En 2021, les travaux juridiques et financiers de préparation de la clôture de l'opération ont été engagés en étroite collaboration avec les services de la Ville de Chalon-sur-Saône, deux incendies ont eu lieu endommageant le bardage extérieur du bâtiment et un local. Les travaux de réparation ont été réalisés ou sont en cours de réalisation pour les derniers.

La concession a pris fin le 16 août 2022 : les dossiers relevant de la gestion locative ont été transférés aux services de la ville de Chalon, ainsi que les derniers procès-verbaux de remise d'ouvrage. Le bilan

de clôture de l'ensemble de l'opération a été adressé à la collectivité pour approbation, avec un solde de 82k€ à lui remettre à l'issue.

**OP 045 - Champ Ladoit**

Date du contrat : Juillet 2010

Client : Commune de Mercrey

OPERATION TERMINEE

AMENAGER

L'année 2023 a permis la vente des deux derniers terrains disponibles sur ce lotissement (lots 2 et 6). L'opération est ainsi terminée et le bilan de clôture doit être adressé à la collectivité pour approbation et remise de la part du solde de l'opération, soit 7k€.



**OP 046 - Les Cèdres**

Date du contrat : Juillet 2010

Client : Commune de Mercrey

AMENAGER

La SEM Val de Bourgogne a engagé avec les prestataires, entreprise et maître d'œuvre, la réalisation des travaux de finition du lotissement sur l'année 2022 comprenant les revêtements de voirie définitif et la réalisation des zones de stationnement :

### **Impasse du clos des Obus**



Sur l'année 2022 la SEM Val de Bourgogne a obtenu un permis d'aménager modificatif permettant l'évolution du règlement du lotissement, nécessaire pour faciliter la vente de deux garages non rattachés à la vente d'un lot. Toujours en terme de commercialisation la SEM Val de Bourgogne a accompagné les prospects et les agents immobiliers mandatés. Une vente a été concrétisée le 09/01/2023 (lot 3) et un compromis a été signé pour le lot 5 le 22/12/2023. Ainsi, à ce jour il ne reste plus qu'un lot disponible sur le lotissement (lot n°10) et un garage La concession devra être prolongée pour permettre d'aboutir à la fin de la commercialisation.



**OP 066 - SAONEOR - Etudes et travaux**

Date du contrat : Mai 2013

Client : Grand Chalon

OPERATION TERMINEE

AMENAGER

Sur l'année 2023, la SEM Val de Bourgogne a sollicité le maître d'œuvre et les entreprises pour la clôture de leur marché qui est intervenu au 1<sup>er</sup> semestre 2023. Cela permettra la clôture de ce mandat d'études et de travaux en 2024.

**OP 067 - ZAC des Goujons à Saint-Vallier**

Date du contrat : Juillet 2013

Client : Communauté Urbaine Creusot-Montceau

AMENAGER

Les travaux d'aménagement de la ZAC sont terminés et les derniers documents de récolement ont été transmis.

Au niveau de la commercialisation, la SEM Val de Bourgogne a signé un avenant au compromis de vente à AVELIS pour permettre à ce dernier de s'inscrire dans le cadre d'un appel à projet pour le développement de la construction et rénovation Hors Site, dans lequel le projet établi sur la ZAC des Goujons sera identifié comme démonstrateur. Dans ce contexte, des évolutions du projet ont eu lieu afin de le construire en deux temps. Un premier permis de construire a été déposé à l'automne 2023.

De son côté, l'OPAC a terminé les travaux de sa première phase de construction.

***Vue projet AVELIS :***



### Vue projet OPAC :



En 2023, aucune vente de lot individuel n'a eu lieu, à ce jour il reste donc encore deux lots individuels disponibles.

#### OP 077 - Lotissement André Malraux à Autun

Date du contrat : Octobre 2014

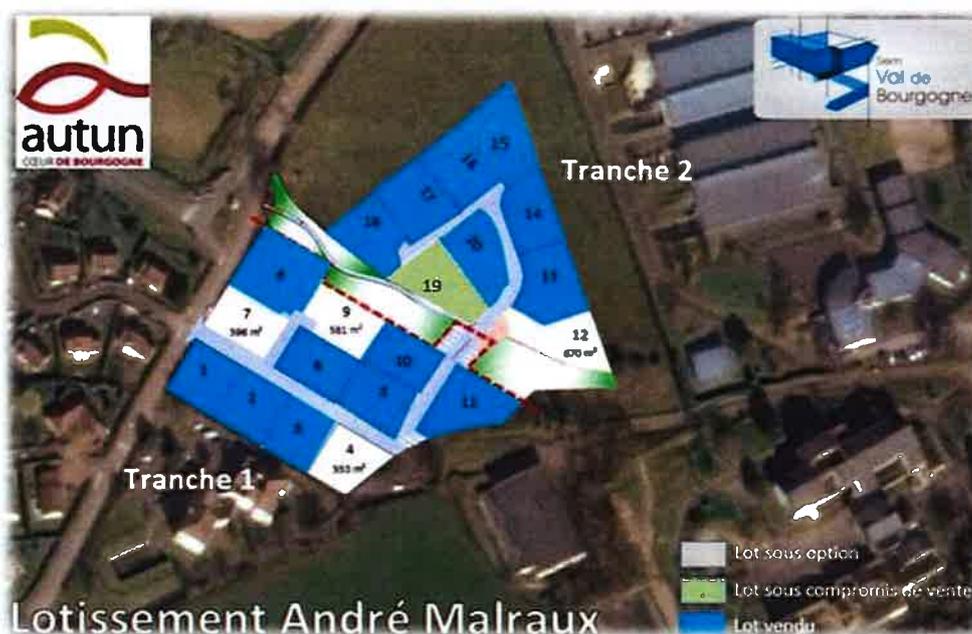
Client : Commune d'Autun

AMENAGER

L'ensemble des travaux d'aménagements ont été réalisés sur cette opération depuis plusieurs années, à l'exception de la couche de roulement de finition. La commercialisation s'est poursuivie en 2023, mais avec une seule vente pour le lot 15.

Un avenant de prolongation de concession a été conclu jusqu'à l'horizon octobre 2025.

Les travaux d'entretien (tonte, réfection bicouche) se poursuivent avant la réalisation des travaux de finition en 2025.



**OP 091 - Lotissement Chemin de la Coudre à Chalons**

Date du contrat : Mai 2016

Client : Ville de Chalons-sur-Saône

**OPERATION TERMINEE****AMENAGER**

Sur l'année 2022, la SEM Val de Bourgogne a suivi la fin de la garantie de parfait achèvement d'une partie des travaux, ainsi que les derniers travaux de plantations réalisés sur la tranche optionnelle, dont la garantie s'étend jusqu'à début 2023.



**Rue Simone Veil – tranche optionnelle**

Le dernier lot a été vendu début 2022 et l'ensemble des clôtures a été réalisé début 2023 à l'avancement des chantiers de construction des maisons individuelles.

**OP 092 - Rénovation-Extension de l'EHPAD Saint-Antoine à Autun**

Date du contrat : Juin 2016

Client : Groupe SRS

**OPERATION TERMINEE****CONSTRUIRE**

Les travaux de réhabilitation de l'EHPAD Saint Antoine ont été réceptionnés au mois de mai 2023, au terme de plusieurs validations administratives (commission de sécurité, commission d'accessibilité, contrôle sanitaire de l'ARS).

Cette réception finale conclut une opération aux nombreuses phases (6), démarrée en chantier en 2019.

Les mois suivants ont permis de résoudre plusieurs dysfonctionnements au titre de la garantie de parfait achèvement, et de solder une partie des marchés des entreprises de travaux.





**OP 095 - SAONEOR II - Etudes et travaux réserve foncière**

Date du contrat : Mai 2016

Client : Grand Chalon

**AMENAGER**

Sur l'année 2023, la SEM Val de Bourgogne a suivi la finalisation des derniers travaux de viabilisation concernant la création d'une voie Nord depuis la Rue de l'Argentique, permettant la desserte au terrain XXL, avec la fin du parachèvement des espaces verts.



La SEM Val de Bourgogne a déposé un permis d'aménager modificatif n°5 afin de permettre l'ajout d'un accès pompier à une parcelle riveraine du lotissement.

La SEM Val de Bourgogne a également accompagné le service développement économique du Grand Chalon, comme appui technique, lors de leurs échanges avec les prospects industriels souhaitant s'implanter sur la zone.

**OP 100/1 – Construction d'un EHPAD à Varennes le Grand (phase 2)**

Date du contrat initial : Avril 2016

Client : EPIC EHPAD de Saint-Germain-du-Plain et

**OPERATION TERMINEE**

**CONSTRUIRE**

La réception des ouvrages a été prononcée au mois de janvier 2023. L'enjeu des mois suivants a été de clore les levées de réserves et de procéder progressivement au solde des marchés de travaux.

L'année 2023 a ensuite été principalement marquée par le suivi de la période de garantie de parfait achèvement, qui prendra fin en janvier 2024. L'établissement est réellement en fonctionnement depuis le mois de février 2023, et a accueilli de plus en plus de résidents, pour aboutir à une occupation de l'essentiel des chambres quelques mois plus tard.



**OP 106 – Foyers de l'ADFAAH**

Date du contrat : Janvier 2018

Client : ADFAAH

**CONSTRUIRE**

L'ADFAAH a confié à la SEM Val de Bourgogne un contrat de maîtrise d'ouvrage déléguée en vue :

- De l'extension du FAM de Sennecey-le-Grand,
- De la rénovation partielle et de l'extension du foyer de vie de Givry (une intervention complémentaire devant également être menée par l'OPAC de Saône-et-Loire sur une partie du foyer lui appartenant),
- De la rénovation totale du foyer de vie de Buxy.

Afin de permettre le relogement des résidents, l'opération de Buxy ne pourra être réalisée qu'après achèvement des travaux à Sennecey-le-Grand et Givry.

En 2023, l'avancement des différents projets est le suivant :

**FAM de Sennecey-le-Grand :**

**OPERATION TERMINEE**

Après des premières réceptions partielles en 2020, la réception des derniers travaux (extension des unités 1 et 4) a eu lieu en mars 2021.

La SEM Val de Bourgogne a accompagné par la suite l'établissement pendant la période de garantie de parfait achèvement.



**Les derniers tests d'étanchéité à l'air ont été réalisés à la fin de l'année 2022.**

**Foyer de Givry :**

**OPERATION TERMINEE**

Les travaux du foyer de Givry ont fortement été impactés en 2021 par le contexte de tension sur les entreprises. En effet l'attributaire du lot menuiserie intérieure a été placée sous liquidation judiciaire et n'a pas poursuivi le chantier. La SEM Val de Bourgogne s'est donc occupée de trouver une nouvelle entreprise souhaitant reprendre le chantier au pied levé. Dans le même temps, le titulaire du lot carrelage est intervenu avec un retard important, générant de ce fait des délais importants sur l'ensemble des autres lots.

La livraison de cette première tranche de travaux a été livrée au printemps 2022.

Les travaux de rénovation du bâtiment historique sont engagés depuis

De nombreux aléas de chantier ont été mis au jour, concernant pour la plupart des cas un manque d'anticipation sur les découvertes possibles après démolitions. Des points porteurs se sont avérés être défailants pour l'utilisation future des locaux.

A cela s'est ajouté une contestation des entreprises suite à l'augmentation du coût des marchandises et des matières premières. Chacune d'entre elles souhaitant renégocier des contrats qu'elles avaient signés avec une clause de non revalorisation.

Après de multiples efforts, les travaux concernant le bâtiment historique se sont terminés en décembre 2023.



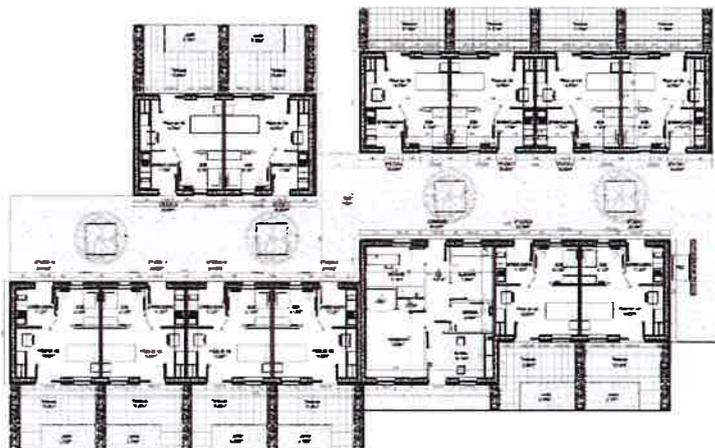
### **Foyer de Buxy :**

Suite à l'accord du permis de construire en date du 18 mars 2021, la consultation travaux été lancée à l'été 2021.

Celle-ci s'est néanmoins déroulé dans une phase complexe pour les entreprises avec de fortes hausses des matières premières.

A la suite de l'analyse des offres, les montants prévisionnels des marchés étaient bien supérieurs aux estimations du maître d'œuvre et de l'enveloppe travaux du maître d'ouvrage. De ce fait des réflexions ont été menées sur la fin 2021 – début 2022 permettant une réduction des surfaces construites.

La décision de ne pas affermir la tranche optionnelle qui concerne la construction de douze logements supplémentaires a été annoncé après vérification du budget global.



*Plan de la ruelle de 12 studios*

La plupart des marchés de travaux pour la partie extension et réhabilitation ont été signés en août 2023, excepté les lots menuiseries extérieures et intérieures, car ces corps d'états sont très généralement en tension.

Le démarrage des travaux a été prononcé pour le 06/11/2023, les travaux de désamiantage ont donc commencés à cette date. La fin des travaux est annoncée entre la fin de l'année 2024 et le début de l'année 2025.



Les travaux de gros œuvre devraient être terminés en milieu d'année 2024.

**OP 116 – LP Haignéré et IFSI à Blanzly**

Date du contrat : Octobre 2019

Client : Conseil Régional de Bourgogne-Franche Comté

CONSTRUIRE

En partenariat avec la SEDIA de Besançon, la SEM Val de Bourgogne est mandataire de la Région Bourgogne Franche Comté pour réaliser une opération de rénovation séquencée du Lycée professionnel Haignéré et de l'IFSI (formation des infirmières), sur les communes de Blanzly / Montceau-les-Mines.

L'année 2023 a permis de faire aboutir la première des cinq phases de travaux, au mois d'octobre. Cette phase intègre plusieurs ouvrages :

- un préau neuf constituant la nouvelle entrée pour les élèves sur le site nord,
- une interface de sanitaires et un hall rénovés,
- les deux étages du bâtiment E du site nord entièrement rénovés, surplombés d'une toiture intégralement couverte de panneaux photovoltaïques,
- la rénovation du logement du gardien du site nord.

Les travaux de la phase 2 suivante ont ensuite démarré, sur le site sud de Montceau-les-Mines. Ils permettront de recréer de nombreuses salles de classe et de travaux pratiques spécifiques, propres à certains enseignements professionnels dispensés sur le Lycée (nettoyage, soins à la personne, ....) La perspective de livraison de cette phase est en juin 2024.



#### **OP 120 - ATMO reconstruction Nouvel Hôpital de Sevrey**

Date du contrat : Août 2020

Client : EPSM71 de SEVREY

**CONSTRUIRE**

La SEM Val de Bourgogne a remporté en 2020 un appel d'offre d'assistance technique à maîtrise d'ouvrage, en groupement avec la SERL, GEC, Cler-Ingénierie et Milieu Studio. Cette opération réhabilitation, démolition et construction vise à recréer un nouvel ensemble hospitalier, avec 15000m<sup>2</sup> déconstruits et reconstruits, et 1000m<sup>2</sup> rénovés. Le marché de conception réalisation s'étend sur 5 ans et 84 M€ TTC d'étude et de travaux.

A l'issue de la procédure de dialogue compétitif, le contrat de Marché public global de conception, construction, aménagement, entretien, maintenance du nouvel hôpital spécialisé de Sevrey a été signé. La SEM Val de Bourgogne a donc accompagné la SERL pour le suivi des études de conception avec la validation de l'APD en Novembre 2022 et le démarrage du PRO prévu en deux phases :

- PRO 1 : pour la construction de trois bâtiments neufs (A, B et E) et la réhabilitation/extension de trois bâtiments existants (F/G, H et I) ;
- PRO 2 : pour la construction de trois bâtiments neufs (C, D et L) et la réhabilitation/extension de trois bâtiments existants (J, K et M) ;

En 2023, la SEM a accompagné l'Établissement Public de Santé 71 (nouveau nom du CHS de Sevrey) dans la phase de réalisation du marché. L'exécution des travaux préliminaires de dévoiement de réseaux et de terrassement se sont poursuivis pour débiter au quatrième trimestre sous l'emprise du futur bâtiment B.

Deux bâtiments neufs sont en cours de construction. Le bâtiment E, internat à destination du corps médical, se trouve hors d'eau et hors d'air. Le gros œuvre du bâtiment A, bâtiment d'hospitalisation, est en cours de réalisation.

Les travaux de réhabilitation du bâtiment H, à destination des services administratifs de l'EPSM71, ont débuté et la rénovation de l'enveloppe est achevée.



#### OP 125 – Construction d'un restaurant scolaire à Demigny

Date du contrat : Juin 2021

Client : Commune de Demigny

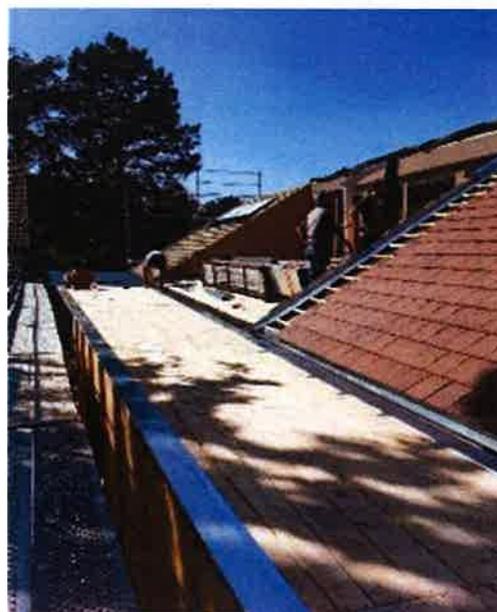
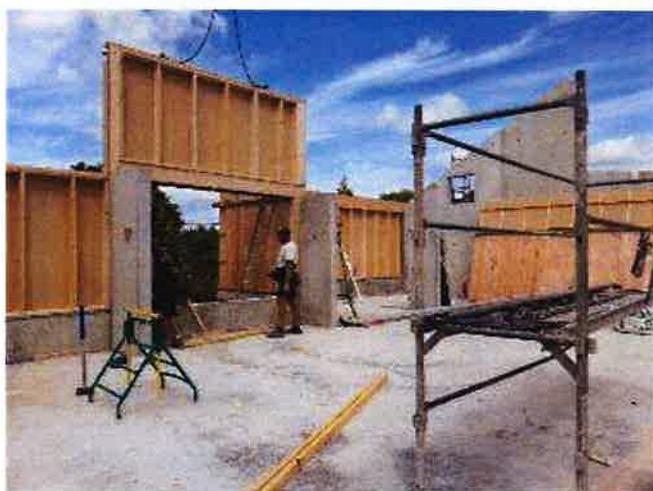
OPERATION TERMINEE

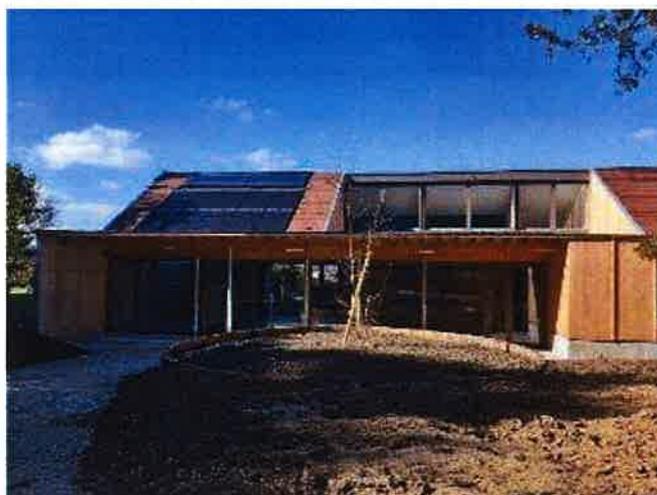
CONSTRUIRE

La commune de Demigny a souhaité faire construire un restaurant scolaire neuf, en remplacement de sa structure actuelle mal adaptée. Le chantier a démarré en exécution au mois d'avril 2023, après une signature des marchés de travaux au début du mois de mars.

Le gros-œuvre a été achevé en marge des congés d'été, suivis par les travaux d'ossature bois / de charpente / de couverture, terminés au mois d'octobre.

Les travaux de second œuvre se sont ensuite poursuivis, pour une livraison des ouvrages au mois de février 2024.





**OP 124 – Travaux de rénovation et d'étanchéité de la place du cadran**

Date du contrat : Juillet 2021

Client : Ville de Chalon-sur-Saône

AMENAGER

La ville de Chalon-sur-Saône souhaite réaliser des travaux de rénovation au niveau d'une placette rue Edith Piaf, qui surplombe des garages privés. Des infiltrations d'eau ont été constatées dans la partie garage justifiant une reprise de l'étanchéité du site. Elle a mandaté pour cela la SEM Val de Bourgogne, pour assurer le pilotage de l'opération.

Les diagnostics des garages, concernant l'étanchéité, la structure ou encore l'amiante ont été réalisés en 2021.

L'opération a été suspendue en mars 2022 en raison de discussions entre la Ville de Chalon-sur-Saône et la Trésorerie quant à l'imputation des dépenses. Au milieu de l'année 2023, l'opération a pu redémarrer.

La maîtrise d'œuvre a rendu un projet au dernier trimestre 2023. En parallèle, la ville de Chalon-sur-Saône a demandé des ajustements pour pouvoir réimplanter le cadran sur la place.



## OP 128 – Lycée militaire Autun

Date du contrat : Décembre 2021

Client : Ministère des Armées

CONSTRUIRE

La SEM Val de Bourgogne a été attributaire en décembre 2021 d'un contrat de maîtrise d'ouvrage déléguée visant à la réhabilitation du cinéma du lycée militaire d'Autun. Cette opération consiste en la transformation du cinéma en amphithéâtre ainsi que sa mise aux normes.

Le choix réalisé pour le mandat est d'utiliser un marché global sectoriel (Conception – Construction – Aménagement – Exploitation – Maintenant ; CCAEM) permettant de recruter un groupement unique d'entreprise assurant à la fois la conception du projet, sa réalisation ainsi que sa maintenance pendant l'année de garantie de parfait achèvement.

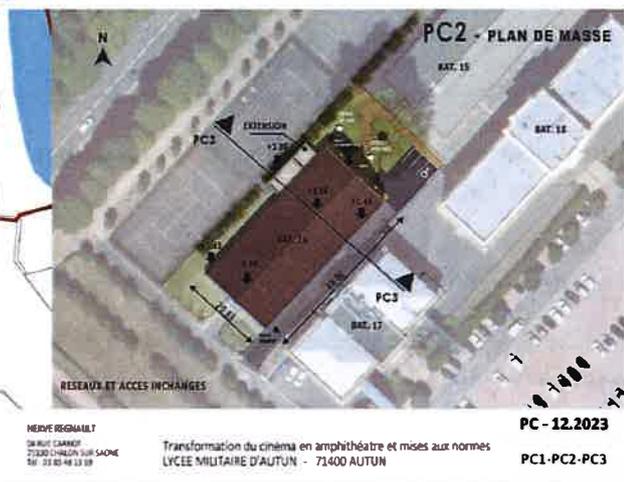
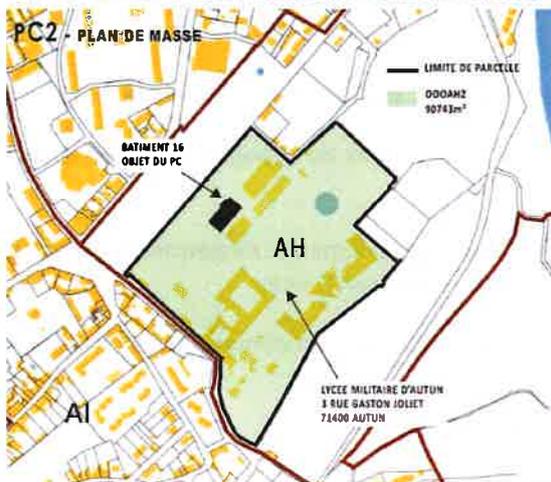
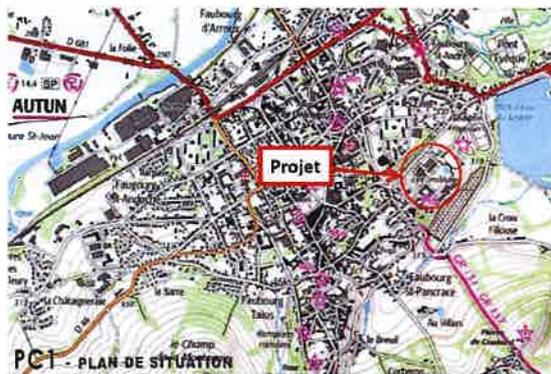
L'appel d'offre a été lancé au mois de juillet 2022, deux réponses seulement ont été reçues.

L'ensemble des études de niveau APS+ (concours) ainsi que le choix du groupement lauréat a été planifié sur l'année 2023.

Le groupe Eiffage a été retenu pour la réalisation de ces travaux, Une demande de permis de construire a été déposé en décembre 2023, avec un temps d'instruction d'environ 5 mois.

Le dossier d'étude d'avant-projet détaillé sera remis en mars 2024, pour un démarrage des travaux en juin et juillet 2024.





### OP 131 – Audit énergétique des bâtiments communaux de Demigny

Date du contrat : Janvier 2022

Client : Commune de Demigny

OPERATION TERMINEE

ETUDIER

La commune de Demigny a souhaité réaliser, dans le cadre du décret tertiaire, un audit énergétique de plusieurs bâtiments : les ateliers municipaux, l'ensemble mairie –école –accueil de loisir, la salle Copeau et la salle Guimet et Chaumière.

Ces études ont été confiées au GIE Novea, dont la SEM est membre. Pour chaque bâtiment, la méthode suivante a été utilisée :

- Analyse de l'état existant
- Analyse des consommations et modélisation numérique
- Préconisations d'améliorations
- Bouquets de travaux proposés

La première partie des études a été réalisée en 2022 et le rendu final a été réalisé début 2023.

### OP 134 – Audit énergétique des bâtiments communaux de St Rémy

Date du contrat : Juillet 2022

Client : Commune de St Rémy

OPERATION TERMINEE

ETUDIER

La commune de St Rémy a souhaité réaliser, dans le cadre du décret tertiaire, un audit énergétique de plusieurs bâtiments : le COSEC, l'école primaire et maternelle Ruisseau Mauguet, l'école primaire et maternelle Henri Clément, l'école Lucie Aubrac, l'Escale, l'espace Brassens, la mairie, la médiathèque, la salle du parc, La Taverne.

Ces études ont été confiées au GIE Novea, dont la SEM est membre. Pour chaque bâtiment, la méthode suivante a été utilisée :

- Analyse de l'état existant
- Analyse des consommations et modélisation numérique
- Préconisations d'améliorations
- Bouquets de travaux proposés

La première partie des études a été réalisée en 2022 et le rendu final a été réalisé début 2023.

#### **OP 136 – Rénovation énergétique Ecole primaire Le Breuil - programmation**

Date du contrat : Mars 2023

Client : Commune du Breuil

**CONSTRUIRE**

La commune du Breuil a réalisé un audit de plusieurs bâtiments communaux et a décidé de réaliser en priorité la réhabilitation thermique de l'école des Prés Calard. Cette école est composée de deux bâtiments et accueille 7 classes.

La commune ne disposant pas des compétences en interne pour mener cette opération, elle a fait appel à la SEM Val de Bourgogne pour la conseiller sur la méthodologie et pour l'accompagner sur la 1ère phase à conduire, la réalisation d'un programme technique. La SEM a recruté un programmeur pour le compte de la commune, et accompagne la réflexion et la conduite de l'étude pour réaliser cette 1ère étape. En 2023, le recrutement du programmeur a été fait, ainsi que la phase diagnostic (y compris diagnostics amiante) et la réalisation du pré programme et des études de faisabilité.

#### **OP 137 – Construction d'une unité administrative neuve dans un ESAT**

Date du contrat : Mai 2023

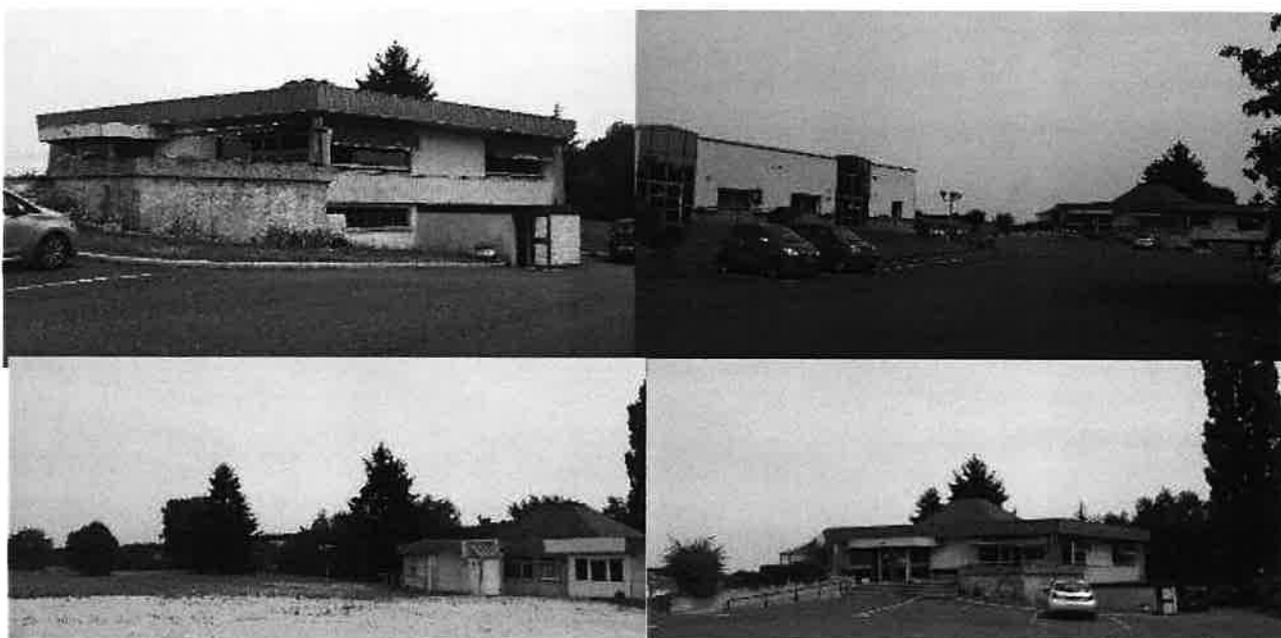
Client : EPSMS le Vernoy

**CONSTRUIRE**

L'ESAT nommé l'EPSMS le Vernoy, officiant depuis la ZI la Fiolle à Blanzay, a confié à la SEM Val de Bourgogne le soin de l'accompagner pour réaliser le projet de modernisation de son site.

Le projet prévoit de constituer un nouveau pôle administratif neuf, et de démolir le pôle actuel, définitivement non adapté aux besoins actuels de la structure.

En 2023, la SEM Val de Bourgogne a organisé et fait aboutir le concours permettant de recruter la maîtrise d'œuvre du projet. Le lauréat a été sélectionné lors du jury de mi-décembre, pour un démarrage effectif des études de maîtrise d'œuvre à la mi-janvier 2024.







SEM Patrimoniale  
Sud Bourgogne

**RAPPORT D'ACTIVITÉ  
DE LA SEM PATRIMONIALE SUD BOURGOGNE**

**EXERCICE 2023**

**Présenté par les représentants de la Collectivité au Conseil d'Administration  
de la SEM Patrimoniale Sud Bourgogne**

## **SOMMAIRE**

### **1<sup>ère</sup> PARTIE - PRESENTATION DE LA SOCIETE**

#### **1-1 Répartition du capital social et Composition du Conseil d'Administration**

### **2<sup>ème</sup> PARTIE - BILAN D'ACTIVITE**

#### **2-1 Situation et activité de la Société au cours de l'exercice**

#### **2-2 Activité 2023**

#### **2-3 Perspectives 2024**

## 1<sup>ière</sup> PARTIE – PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ

La SEM Patrimoniale Sud Bourgogne a été créée le 12 Décembre 2011. Il s'agit d'une Société Anonyme d'Économie Mixte.

La Société a été créée afin de répondre à des demandes identifiées d'entreprises désireuses de trouver des locaux sur le territoire départemental sans pour autant supporter elles-mêmes l'investissement immobilier. Sa création permet de renforcer l'accompagnement des créateurs d'entreprises et des porteurs de projets, en mettant à leur disposition un patrimoine immobilier adapté. Sa création permet également de contribuer à l'attractivité du territoire en répondant à la volonté de dynamiser le marché locatif d'activités et de maintenir ou de créer de l'emploi.

La société a pour objet :

- l'acquisition d'immeubles et ensembles immobiliers à usage de bureaux, commerces, activités de production et stockage, neufs, restructurés ou à restructurer,
- l'administration ou l'exploitation par bail, location ou autrement, la mise en valeur par tous moyens par la réalisation de tous travaux de construction, d'amélioration ou de rénovation, des locaux susvisés et de tous les immeubles bâtis ou non bâtis dont la Société pourrait devenir propriétaire ultérieurement par voie d'acquisition, d'échange, d'apports en société ou autrement,
- la propriété/détention d'actions ou de parts de sociétés détenant des actifs immobiliers de même nature,
- toute opération de désinvestissement portant sur lesdits biens et droits mobiliers et immobiliers s'inscrivant dans une logique de gestion patrimoniale,
- toutes opérations permettant la réalisation de cet objet et notamment l'acquisition directe ou indirecte, l'échange et la cession de tous immeubles, droits immobiliers ou titres de toutes sociétés de forme commerciale et civile, le cas échéant, ayant pour objet l'acquisition et/ou la gestion locative d'immeubles aux usages précités.

Elle pourra en outre réaliser de manière générale toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet et qui contribuent à sa réalisation.

S'agissant de l'ensemble de ses missions, la Société entend fonctionner dans des conditions normales de marché.

### 1-1 Répartition du capital social et composition du Conseil d'Administration

Le capital social lors de la création de la Société s'élevait à 6 100 000 €. Des modifications de capital ont eu lieu en 2017, notamment afin de mettre en conformité la Société avec les obligations de la Loi NOTRe, ainsi celui-ci s'élève dorénavant à 5 092 000 € et est réparti au 31 Décembre 2023 de la façon suivante :

voir tableau ci-après

## Sem Patrimoniale Sud Bourgogne

**FORME JURIDIQUE :** Société Anonyme d'Economie Mixte

**SIEGE SOCIAL:** Hôtel du Département , rue de Lingendes 71060 MACON

**CAPITAL SOCIAL :** 5 092 000 €

**CONSTITUTION :** 12.12.2011      **DUREE:** 99 ans      **R.C.S :** 539 090 696 DE MACON

**MODIFICATIONS STATUTS :** - AGE 7.11.2013 augmentation capital de 600 actions nouvelles de valeur nominale de 1 000 euros soit 600 000 euros  
-AGE 07.07.2017 augmentation capital de 1410 actions 1 410 000 euros et une réduction de capital de 2 418 actions soit 2 418 000 euros

ACTIONNAIRES	NOMBRE D'ACTIONS	% CAPITAL	NB postes ADMINIST.	REPRESENTANS PERMANENTS AU CA	REPRESENTANTS PERMANENTS AU A.G
<b>COLLECTIVITES LOCALES</b>		58,76%			
Conseil Départemental de Saône et Loire	900	17,67%	4	MME. CORNELOUP MME CHENUET M. DESCIEUX M. GUIGUE	
Communauté d'agglomération Le Grand Chalon	700	13,75 %	3	M. DUMAINE M. HANNECART M. JUILLOT	M. DUMAINE
Communauté de Communes Du Grand Autunois Morvan	82	1,61%		Mme BARNAY CENSEUR	Mme BARNAY
Communauté Urbaine Creusot Montceau	420	8,25%	2	M. LAGRANGE M. SOUVIGNY	M. LAGRANGE
Communauté de Communes Le Grand Charolais	200	3,93%	1	Mme MAUNY	Mme MAUNY
Région de Bourgogne Franche-Comté	600	11,78%	3	MME. LEBLANC M. DURAIN M. GORDAT	MME. LEBLANC
Communauté de Communes La Clayette Chauffailles en Brionnais	90	1,77%		M. DADOLLE censeur	M. DADOLLE
<b>PRIVES</b>		41,24 %			
C.D.C	850	16,69%	1	M. JANIN M. AYMONIER CENSEUR	M. JANIN
Caisse d'Épargne et de Prévoyance de Bourgogne Franche-Comté	200	3,93%	1	M. REVIRON	M. BALLET
BATIFRANC	100	1,96%		M. CHAVELET Censeur	M. CHAVELET
SAFIDI	200	3,93%	1	M. MARASCIA	M. MARASCIA
CCI de Saône et Loire	750	14,73%	2	M. SUCHAUT M. ECHALIER	M. SUCHAUT
	<b>5 092</b>	<b>100</b>	<b>18</b>		

**PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL :** Monsieur Michel SUCHAUT

**COMMISSAIRES AUX COMPTES**

**titulaire:** CORGECO 4,rue de Nolay 71200 LE CREUSOT  
**suppléant:** M. Vincent OLIVIERI 6,rue de Nolay 71200 LE CREUSOT

## 2<sup>ième</sup> PARTIE – BILAN D'ACTIVITÉS

L'activité économique de la SEM Patrimoniale Sud Bourgogne peut être évaluée avec les indicateurs ci-dessous.

### **2-1 Situation et activité de la Société au cours de l'exercice**

Au cours de l'exercice 2023, la Société a réalisé un chiffre d'affaires net hors taxes de 1 263 740,82 €.

Le total des produits d'exploitation de l'exercice s'élève à 1 326 499,41 €, celui des charges d'exploitation à 1 143 456,50 €, de la sorte l'exploitation s'est traduite par un résultat positif de 183 042,91 €.

Le résultat financier se monte à 44 643,55 €.

Ainsi, le résultat courant avant impôt, qui est le fruit de l'activité normale et habituelle de l'Entreprise, est positif à hauteur de 227 686,46 €.

Compte tenu du résultat exceptionnel de 210 094,89 € et de l'absence d'impôt sur les bénéfices, l'exercice se traduit finalement par un bénéfice de 437 781,35 €.

Ceci exposé, il convient d'apporter les commentaires suivants :

- bénéfice de 437 781 € (183 948 € en 2022),
- résultat d'exploitation de 183 043 € (252 898 € en 2022), la diminution étant essentiellement liée à la vente du Bâtiment PVP en début d'année 2023 qui entraîne des revenus locatifs en moins,
- résultat financier de 44 644 € (- 45 659 € en 2022), la différence provenant environ pour moitié de produits financiers supplémentaires sur 2023 (comptes à terme) et pour l'autre moitié de la diminution des charges des prêts PVP (remboursés début 2023 suite à la vente du Bâtiment),
- résultat courant avant impôts de 227 686 € (207 239 € en 2022), la hausse du résultat financier faisant plus que compenser la baisse du résultat d'exploitation,
- résultat exceptionnel de 210 095 € (- 23 290 € en 2022) lié à la vente du Bâtiment PVP, et des parts sociales de la SCI Bardinière Immos.

Ces capitaux propres de la Société ont ainsi été reconstitués (5 099 573 € au 31 Décembre 2023).

## **2-2 Activité 2023**

Une réunion relative à l'orientation et la stratégie de notre Société s'est tenue à Automne 2021 en présence des différents actionnaires. Les réflexions se sont poursuivies au cours de l'année 2022 et ont abouti à la décision de l'arrêt progressif de la Société via la cession de ses actifs.

En conséquence, le Bâtiment PVP a été cédé en début 2023, ainsi que notre participation dans la SCI Bardinière Immos au cours de cette même année.

Enfin le K, dernier actif de la Société, fait l'objet de discussions en vue de sa cession. Néanmoins, les actions et recommandations préconisées par l'étude marketing et stratégique réalisée par Hank se poursuivent, ceci afin de continuer à améliorer l'attractivité du Bâtiment, que ce soit pour nos locataires ou pour de futurs acquéreurs.

## **2-3 Perspectives 2024**

Le K verra la poursuite des travaux de mise en valeur, notamment le sas d'entrée, le hall (hors partie restauration) et la rénovation des paliers des niveaux 1 à 3.

## **2-4 Évènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice**

Lors du Conseil d'Administration du 24 Juin 2024, Monsieur Pascal GAUTHERON, nouvel administrateur représentant la Chambre de Commerce et d'Industrie en remplacement de Monsieur Michel SUCHAUT, a été nommé Président Directeur Général de la Société.

LE SUD BOURGOGNE  
SAMENAGEMENT

RAPPORT ANNUEL DES  
REPRESENTANTS DE LA  
COLLECTIVITE  
EXERCICE 2023

# SOMMAIRE

<b>1</b>	<b>Contexte :</b> .....	<b>3</b>
<b>2</b>	<b>Historique</b> .....	<b>3</b>
<b>3</b>	<b>Objet social</b> .....	<b>4</b>
<b>4</b>	<b>Rapport sur le gouvernement d'entreprise</b> .....	<b>4</b>
4.1	<i>Répartition du capital social au 31/12/2023</i> .....	4
4.2	<i>Composition du Conseil d'Administration</i> .....	6
4.3	<i>Dirigeants</i> .....	6
4.4	<i>Limitations de pouvoirs</i> .....	7
4.5	<i>Convention intervenues entre un mandataire social ou un actionnaire disposant de plus de 10 % des droits de vote et une société contrôlée</i> .....	8
4.6	<i>Délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale dans le domaine des augmentations de capital</i> .....	8
4.7	<i>Personnel de la société</i> .....	8
4.8	<i>Contrôles externes</i> .....	8
<b>5</b>	<b>Activité opérationnelle</b> .....	<b>8</b>
5.1	<i>Chiffre d'opérations</i> .....	8
5.2	<i>Les contrats</i> .....	9
5.3	<i>Les activités en recherche et développement</i> .....	10
5.4	<i>Risques portés par la société</i> .....	11
5.5	<i>Avances en compte courant d'associés</i> .....	11
5.6	<i>Garanties d'emprunts et aides octroyées</i> .....	11
<b>6</b>	<b>Compte de résultat de la section de fonctionnement</b> .....	<b>11</b>
6.1	<i>Résultat net</i> .....	11
6.2	<i>Produits d'exploitation</i> .....	11
6.3	<i>Charges d'exploitation</i> .....	14
<b>7</b>	<b>Informations sur la comptabilisation des opérations</b> .....	<b>16</b>
7.1	<i>Commentaires sur l'actif du bilan</i> .....	16
7.2	<i>Commentaires sur le passif du bilan</i> .....	18
7.3	<i>Commentaires sur le compte de résultat</i> .....	19
<b>8</b>	<b>Renseignements divers</b> .....	<b>20</b>

8.1	<i>Filiales et participations.....</i>	20
8.2	<i>Participation des salariés au capital social.....</i>	20
8.3	<i>Contrats conclus avec des actionnaires détenant plus de 5 % du capital social.....</i>	20
8.4	<i>Informations concernant les délais de paiement.....</i>	21
8.5	<i>Résultats des 5 derniers exercices.....</i>	22
<b>9</b>	<b>Bilan de gouvernance.....</b>	<b>23</b>
9.1	<i>Réunions du conseil d'administration.....</i>	23
9.2	<i>Réunions de l'assemblée générale.....</i>	23
9.3	<i>Rémunérations des administrateurs.....</i>	23
9.4	<i>Contrôle analogue .....</i>	24

## 1 CONTEXTE :

Conformément à l'article L. 1524-5<sup>1</sup> du Code général des collectivités territoriales (CGCT), un rapport est présenté devant l'organe délibérant de la collectivité par les membres du conseil d'administration de la société représentant la collectivité ou le groupement actionnaire au sein de la SPL Sud Bourgogne Aménagement.

Ce rapport a pour objectif de donner aux membres de l'organe délibérant une information complète sur l'entreprise, de nature à assurer la transparence de son fonctionnement et permettre son contrôle.

## 2 HISTORIQUE

La SPL Sud Bourgogne aménagement a été immatriculée le 15/11/2019, suite à son assemblée constitutive du 23/09/2019, à l'initiative de la communauté d'agglomération du Grand Chalon, de la communauté urbaine Le Creusot Montceau-les-Mines, du Département de Saone-et-Loire et de la communauté de communes du Grand Autunois Morvan.

Son siège est situé au 12 rue Alfred Kastler, 71530 Fragnes-La Loyère.

Lors de l'année 2021, 3 communes ont rejoint le capital de la SPL, par cession d'actions de la communauté d'agglomération du Grand Chalon et de la communauté urbaine Le Creusot Montceau-les-Mines. Les communes de Montceau-les-Mines, Givry et Crissey ont ainsi acquis chacune 12 actions, leur octroyant un siège au conseil d'administration.

Evolution de l'actionnariat sur 5 ans :

Actionnaire	Nb actions	
	Du 23/09/2019 au 16/06/2021	A compter du 16/06/2021
Le Grand Chalon	165	117
Communauté Urbaine Creusot-Montceau	36	48
Grand Autunois Morvan	12	12
Département de Saône-et-Loire	12	12

---

<sup>1</sup> L'article L. 1524-5 alinéa 14 du CGCT rappelle : « les organes délibérants des collectivités territoriales ou de leurs groupements actionnaires se prononcent, après un débat, sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance. Ce rapport, dont le contenu est précisé par décret, comporte des informations générales sur la société, notamment sur les modifications des statuts, des informations financières, le cas échéant consolidées, ainsi que les éléments de rémunération et les avantages en nature de leurs représentants et des mandataires sociaux. Lorsque ce rapport est présenté à l'assemblée spéciale, celle-ci en assure la communication immédiate aux organes délibérants des collectivités et groupements qui en sont membres, en vue du débat mentionné au présent alinéa ».

Ville de Montceau-les-Mines	-	12
Ville de Givry	-	12
Ville de Crissey	-	12
<b>TOTAL</b>	<b>225</b>	<b>225</b>

### 3 OBJET SOCIAL

L'objet social de la société est décrit dans les statuts, ci après reproduits :

La société a pour objet, pour le compte de ses actionnaires et sur leur territoire exclusivement, d'accomplir tous actes visant à l'étude, la réalisation et la gestion :

- 1) d'opérations d'aménagement concourant :
  - à la mise en œuvre d'une politique de transport en commun, de mobilité, de stationnement,
  - à la mise en œuvre d'une politique locale de l'habitat,
  - au maintien, à l'extension ou l'accueil des activités économiques,
  - au développement des loisirs et du tourisme,
  - à la réalisation d'infrastructures ou d'équipements publics,
  - à la sauvegarde ou la mise en valeur du patrimoine bâti ou non bâti et des espaces naturels.
  - à étudier et réaliser toutes installations et équipements de production et distribution d'énergies renouvelables,
- 2) d'opérations de construction ou de réhabilitation : La société pourra intervenir sur tous immeubles, bâtiments et ouvrages de toutes natures, tant pour ce qui concerne leur construction que leur amélioration ou leur rénovation, notamment énergétique.

Elle pourra en outre réaliser de manière générale toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet et qui contribuent à sa réalisation.

### 4 RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

#### 4.1 REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL AU 31/12/2023

Depuis sa création entérinée par Assemblée Générale constitutive le 23 septembre 2019, le capital social de la SPL Sud Bourgogne Aménagement est fixé à 225 000 euros.

Il est divisé en 225 actions d'une seule catégorie de 1 000 euros chacune.

Actionnaire	Nombre d'actions	Capital	
		En €	En %
Le Grand Chalon	117	117 000	52,00 %
Communauté Urbaine Creusot-Montceau	48	48 000	21,33 %
Grand Autunois Morvan	12	12 000	5,33 %
Département de Saône-et-Loire	12	12 000	5,33 %
Ville de Montceau-les-Mines	12	12 000	5,33 %
Ville de Givry	12	12 000	5,33 %
Ville de Crissey	12	12 000	5,33 %
<b>Total</b>	<b>225</b>	<b>225 000</b>	<b>100,00 %</b>

La répartition des sièges au conseil d'administration est :

Actionnaire	Nombre de représentants au CA
Le Grand Chalon	9
Communauté Urbaine Creusot-Montceau	4
Grand Autunois Morvan	1
Département de Saône-et-Loire	1
Ville de Montceau-les-Mines	1
Ville de Givry	1
Ville de Crissey	1
<b>TOTAL</b>	<b>18</b>

## 4.2 COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au cours de l'exercice 2023, la composition du Conseil d'Administration était la suivante :

Actionnaires	Administrateurs
<b>Communauté d'Agglomération du Grand Chalon</b> 23 avenue Georges Pompidou 71100 CHALON SUR SAONE	M. Dominique JUILLOT Mme Nathalie LEBLANC Mme Christine LOUVEL M. Sébastien MARTIN Mme Florence PLISSONNIER Mme Dominique ROUGERON Mme Joëlle SCHWOB M. Paul THEBAULT M. Guillaume THIEBAUT
Communauté Urbaine Le Creusot-Montceau-les-Mines Château de la Verrerie BP 69 71206 LE CREUSOT Cedex	M <sup>me</sup> Evelyne COUILLEROT M. Denis CHRISTOPHE M <sup>me</sup> Marie-Claude JARROT M. Jean-Claude LAGRANGE
Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan 7 rue du bois de sapins - BP 97 71400 AUTUN	M. Emile LECONTE
Conseil Départemental de Saône-et-Loire Espace Duhesme - 18 rue de Flacé 71026 MACON Cedex 9	M. Dominique LOTTE
Commune de Crissey 1 rue de Saône 71530 Crissey	M Guillaume PUTOUD
Commune de Montceau-les-Mines 18 rue Carnot 71300 Montceau-les-Mines	M Lionel DUPARAY
Commune de Givry 4 place de la Poste 71640 Givry	M Martin DUCRET

### Commissaire aux comptes :

Titulaire : M Christophe Grevost - SAS COTELLE-HUBERT

Suppléant : M. PRETOT Fabien

## 4.3 DIRIGEANTS

Par délibération du Conseil d'Administration du 23 septembre 2019, le Conseil d'Administration a décidé de l'unicité des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général de la Société.

Depuis cette date, les fonctions de Président et de Directeur Général sont assurées par la Communauté d'Agglomération du Grand Chalons, représentée par M. Sébastien MARTIN.

La décision d'unicité des fonctions et la désignation de M. Sébastien MARTIN aux fonctions de Président - Directeur général ont été confirmées par délibération du Conseil d'Administration le 22 septembre 2020.

Ainsi, tout au long de l'exercice 2022, M. Sébastien MARTIN a été l'unique mandataire social de la société.

Liste des mandats et fonctions exercés par M. Sébastien MARTIN dans toute société durant l'exercice objet du rapport :

Société	Adresse	Mandat/Fonction
SEM Val de Bourgogne	12 rue Alfred Kastler 71 530 Fragnes-La Loyère	Président Directeur Général, représentant Le Grand Chalons
SPL Sud Bourgogne Aménagement	12 rue Alfred Kastler 71 530 Fragnes-La Loyère	Président Directeur Général, représentant Le Grand Chalons
Sud Bourgogne THD	Rue Jules Guesde 71200 Le Creusot	Administrateur

#### 4.4 LIMITATIONS DE POUVOIRS

Aux termes d'une délibération du Conseil d'Administration du 23 septembre 2019, « le *Président-Directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus dans les limites de l'objet social, pour agir en toutes circonstances au nom de la société qu'il représente (article L225-56 I, al1 du Code de Commerce).*

Toutefois, à titre de mesure d'ordre intérieur :

- *Le Président-Directeur général doit obligatoirement obtenir l'autorisation du conseil d'administration avant d'engager toute opération comportant une part de risque à terminaison pour la société,*
- *Le Président-Directeur général n'est pas habilité à signer lui-même les marchés conclus entre la Société et la Collectivité actionnaire qu'il préside. Ainsi, le Conseil d'Administration décide que, pour tout contrat conclu entre la SPL Sud Bourgogne Aménagement et LE GRAND CHALON, le signataire du contrat pour la Société sera Monsieur Jean-Claude LAGRANGE, Vice-président. »*
- Cette limitation de pouvoir a été reconduite dans les mêmes termes par délibération du Conseil d'Administration du 22 septembre 2020, avec la précision complémentaire suivante : « *La passation et l'attribution des marchés par la société devra respecter les dispositions mises en place par le Conseil d'Administration au titre du Code de la Commande Public (Règlement intérieur des achats).* »

#### 4.5 CONVENTION INTERVENUES ENTRE UN MANDATAIRE SOCIAL OU UN ACTIONNAIRE DISPOSANT DE PLUS DE 10 % DES DROITS DE VOTE ET UNE SOCIETE CONTROLEE

Sans objet : la SPL n'exerce de contrôle sur aucune société tierce.

#### 4.6 DELEGATIONS EN COURS DE VALIDITE ACCORDEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL

Il n'existe aucune délégation au Conseil d'Administration en cours de validité en matière d'augmentation de capital.

#### 4.7 PERSONNEL DE LA SOCIETE

L'effectif moyen annuel pour l'exercice 2023 se porte à 2,18 ETP. Au 31 décembre 2023, l'effectif de la société se composait de 3 salariés (1 cadre en CDI à temps partiel, 1 cadre et 1 salarié à temps plein,).

La SPL a également bénéficié de la mise à disposition de personnel de la SEM Val de Bourgogne.

#### 4.8 CONTROLES EXTERNES

La société n'a connu aucun contrôle externe en 2023.

### 5 ACTIVITE OPERATIONNELLE

La rapport d'activité joint en annexe détaille la liste des opérations constituant l'activité de la société pour l'année 2023.

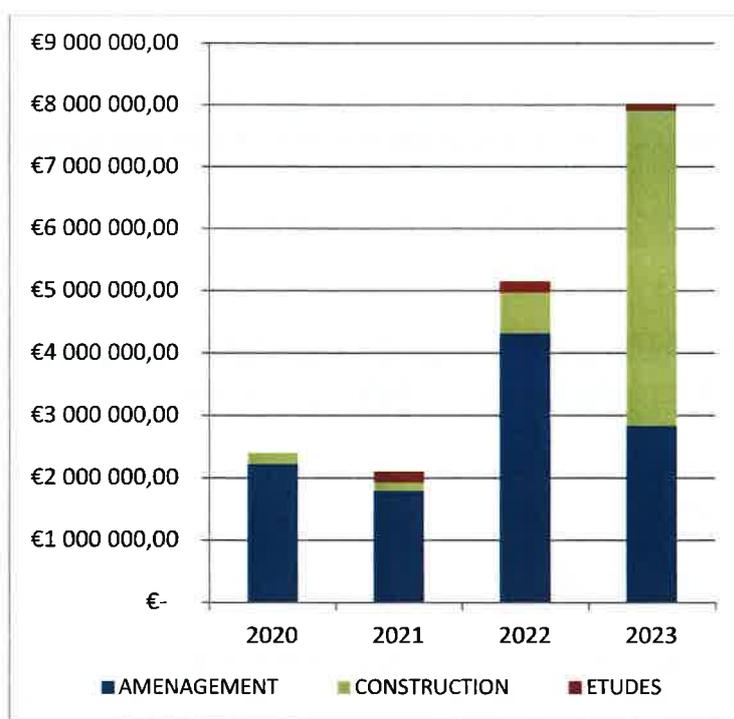
#### 5.1 CHIFFRE D'OPERATIONS

Le chiffre d'opérations représente le montant total des dépenses réalisées sur les opérations gérées par la SPL Sud Bourgogne Aménagement, que ce soit :

- . en mandat
- . en conduite d'opérations ou AMO (dans ce cas, ces dépenses n'apparaissent pas dans la comptabilité de la SPL).

Ce chiffre d'opérations représente donc le volume d'investissement géré par la SPL Sud Bourgogne Aménagement.

Le graphique ci-dessous présente les chiffres d'opérations pour les trois premières années d'activité.



La volume augmente très sensiblement par rapport à 2022, avec une augmentation générale de l'activité et la mise en chantier principalement d'une opération : la rénovation du gymnase Jean Bouveri à Montceau les Mines. La part construction devient prépondérante sur l'aménagement.

## 5.2 LES CONTRATS

Au cours de cet exercice 2023, la SPL Sud Bourgogne Aménagement a travaillé sur 23 projets.

**Une présentation détaillée de chaque opération est jointe dans le Rapport d'Activités au 31 décembre 2023.**

La SPL Sud Bourgogne Aménagement est intervenue au moyen de 10 mandats, deux prestations d'assistance au maître d'ouvrage et une étude :

- SPL04 : Mandat d'aménagement de la ZAC SAONEOR II à Virey-le-Grand (Client : Grand Chalon). Ce mandat succède aux prestations réalisées depuis plusieurs années par la SEM Val de Bourgogne sur l'aménagement de ce parc d'activités.
- SPL06 : Mandat d'étude pour la requalification de la friche industrielle du site NORDEON (Client : Grand Chalon)
- SPL07 : Mandat d'aménagement de la route de Lyon entre le carrefour de Californie et la Sucrerie sur les communes de Saint-Rémy et Chalon-sur-Saone, (Client : Grand Chalon)
- SPL09 : Mandat de construction pour l'extension de la déchetterie à Chatenoy-le-Royal : démarrage de l'opération (Client : Grand Chalon)
- SPL11 : Mandat de construction de l'école maternelle du bois du Verne à Montceau-les-Mines (Client : commune de Montceau-les-Mines)
- SPL12 : Mandat de construction du gymnase Jean Bouveri à Montceau-les-Mines (Client : commune de Montceau-les-Mines)

- . SPL13 : Mandat d'étude pour le réaménagement du carrefour entre la rue Kastler et la rue de l'Argentique (Client : Grand Chalons)
- . SPL14 : Mandat de travaux pour la requalification de la friche industrielle du site NORDEON (Client : Grand Chalons)
- . SPL15 : Mandat pour la réhabilitation de l'école Lucie Aubrac à Givry (Client : commune de Givry)
- . SPL16 : Mandat pour les travaux d'aménagement du carrefour rue de l'argentique / rue A Kastler
- . SPL18 : Mandat pour la reconstruction du taxiway sur l'aéroport de Champforgeuil (Client : Grand Chalons)
- . SPL19 : AMO pour assister la CUCM sur la fin des travaux de la Villa Perrusson
- . SPL20 : AMO pour assister la CUCM sur la fin des travaux du bâtiment des services techniques à St Vallier
- . SPL21 : Etude d'accompagnement du Grand Chalons pour opportunité de développement photovoltaïque sur toiture
- . SPL22 : Mandat de travaux pour la réhabilitation d'un bâtiment destiné à abriter les réserves de l'éco-musée de la CUCM
- . SPL23 : AMO pour la commune de Crissey pour la faisabilité de réhabilitation d'un restaurant
- . SPL24 : Mandat d'études pour l'aménagement du secteur nord de Tournus (Client : CD71)
- . SPL25 : AMO pour la réalisation du programme en vue de la réhabilitation du collège de St Marcel (Client : CD71)
- . SPL26 : AMO pour l'étude de l'optimisation de l'utilisation des locaux de bureaux (Client : CUCM)
- . SPL27 : étude de faisabilité pour la requalification d'un quartier ancien dégradé Foch au Creusot (Client : CUCM).
- . SPL28 : AMO pour la faisabilité de l'extension du parc Freyssinet à Chalons (Client : Grand Chalons)
- . SPL29 : mandat de travaux pour la requalification du quai St Cosme à Chalons (Client : Grand Chalons)
- . SPL31 : mandat pour la construction d'une gendarmerie à Bourbon Lancy (Client : CD71).

Les opérations suivantes ont été terminées :

- . SPL09 : Mandat de construction pour l'extension de la déchetterie à Chatenoy-le-Royal
- . SPL13 : Mandat d'étude pour le réaménagement du carrefour entre la rue Kastler et la rue de l'Argentique
- . SPL21 : Etude d'accompagnement du Grand Chalons pour opportunité de développement photovoltaïque sur toiture
- . SPL23 : AMO pour la commune de Crissey pour la faisabilité de réhabilitation d'un restaurant
- . SPL28 : AMO pour la faisabilité de l'extension du parc Freyssinet à Chalons

### 5.3 LES ACTIVITES EN RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

La société n'a effectué aucune activité de recherche et développement au cours de l'exercice écoulé.

#### 5.4 RISQUES PORTES PAR LA SOCIETE

La société n'a conclu, au cours de l'exercice 2023, que des contrats de prestations de service ne comportant pas de risque à terminaison.

#### 5.5 AVANCES EN COMPTE COURANT D'ASSOCIES

La société n'a sollicité, au cours de l'exercice 2023, aucun apport en compte courant d'associés.

#### 5.6 GARANTIES D'EMPRUNTS ET AIDES OCTROYEES

La société n'a sollicité, au cours de l'exercice 2023, aucune garantie d'emprunt ni aide auprès de ses actionnaires.

### 6 COMPTE DE RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### 6.1 RESULTAT NET

##### 6.1.1 DETAIL DU COMPTE DE RESULTAT « SIEGE »

**Le résultat d'exploitation :** Il s'établit à + 44 209 €, en nette hausse par rapport à 2022 (12 209€).

**Le résultat financier** s'établit à 0 €.

**Le résultat exceptionnel** est de 0 €.

##### 6.1.2 RESULTAT DE L'EXERCICE 2023

La SPL Sud Bourgogne Aménagement réalise au 31 décembre 2023 un résultat positif de 41 016 €.

A l'issue de cet exercice, les capitaux propres de la SPL Sud Bourgogne Aménagement s'élèvent à 234 578 €.

La SPL Sud Bourgogne Aménagement liquidera, pour l'exercice 2023, 3193 € d'impôt sur les sociétés.

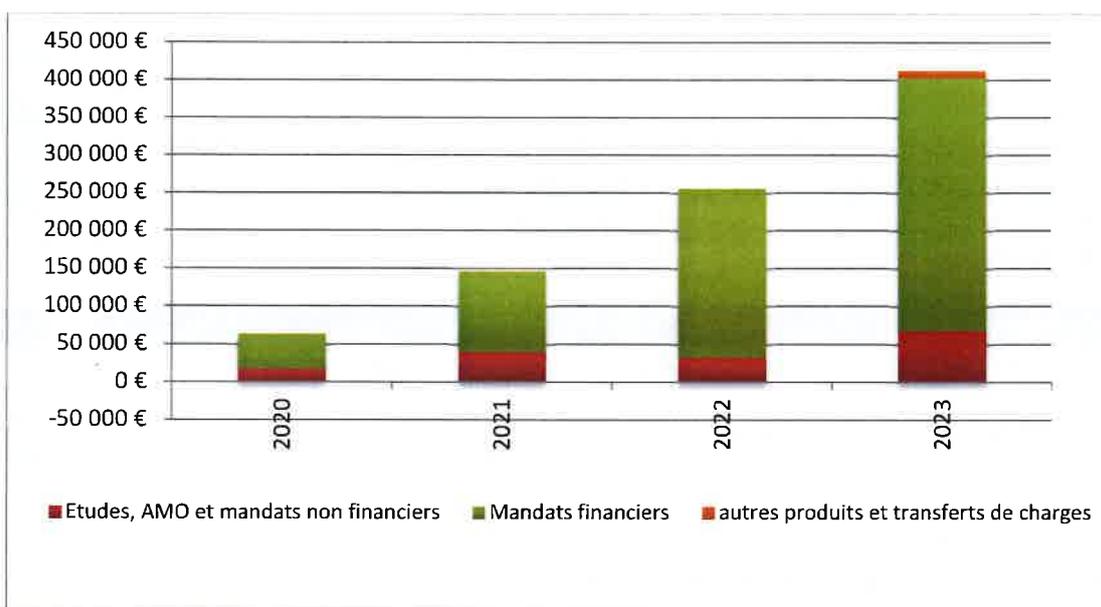
#### RAPPEL IMPORTANT

L'application du plan comptable spécifique à l'activité de l'entreprise conduit à annuler l'impact des sections « opérations » sur les résultats de la SPL.

#### 6.2 PRODUITS D'EXPLOITATION

Ils s'élèvent au 31 décembre 2023 à 412 505 €.

La forte progression depuis 2020 s'explique par la montée en puissance logique de la SPL qui confirme l'intérêt de la création de la structure.



### 6.2.1 DETAIL DES PRODUITS D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE

	Montant de l'opération	
<b>SS-TOTAL MANDAT/AMO AMENAGEMENT</b>		<b>75 247 €</b>
03 - GRAND CHALON - QUAI SUD	2 721 511,00 €	379,80 €
04 - GRAND CHALON - ZAC SAONEOR	9 533 000,00 €	32 228,23 €
07 - GRAND CHALON - Amgt route de Lyon Sucrierie/Californie	3 100 000,00 €	25 579,21 €
16 - GRAND CHALON - Travaux aménagement rue de l'Argentique - rue Kastler - Fragnes	210 000,00 €	8 486,21 €
18 - GRAND CHALON - réfection taxiway aeroport Champforgeuil	560 000,00 €	3 602,23 €
29 - Grd Chalons - Aménagement quai St Cosme	2 500 000,00 €	4 971,28 €
<b>SS-TOTAL MANDAT/AMO CONSTRUCTION</b>		<b>207 356 €</b>
09 - GRAND CHALON - Extension déchetterie Ouest	750 000,00 €	3 457,57 €
14 - GRAND CHALON - Travaux friche Nordéon	7 000 000,00 €	100 103,79 €
15 - Ecole Lucy Aubrac - Givry	1 170 000,00 €	9 529,97 €
19 - CUCM - Fin de Travaux villa Perrusson		975,00 €
20 - CUCM - Fin de Travaux pôle d'appui services techniques		4 200,00 €
22 - CUCM - Réhabilitation pour les réserves de l'Ecomusée au Thiellay	1 500 000,00 €	24 496,33 €
11 - MONTCEAU - Ecole maternelle Bois du Verne	4 145 244,00 €	23 345,93 €
12 - MONTCEAU - Gymnase Bouveri	4 215 000,00 €	41 247,02 €
<b>SS-TOTAL MANDAT/AMO ETUDES</b>		<b>115 779 €</b>
06 - GRAND CHALON - Etudes friche Nordéon	314 900,00 €	3 194,06 €
13 - GRAND CHALON - Etude Carrefour Kastler Argentique	31 000,00 €	405,82 €
21 - Accompagnement Grd Chalons photovoltaïque		8 050,00 €

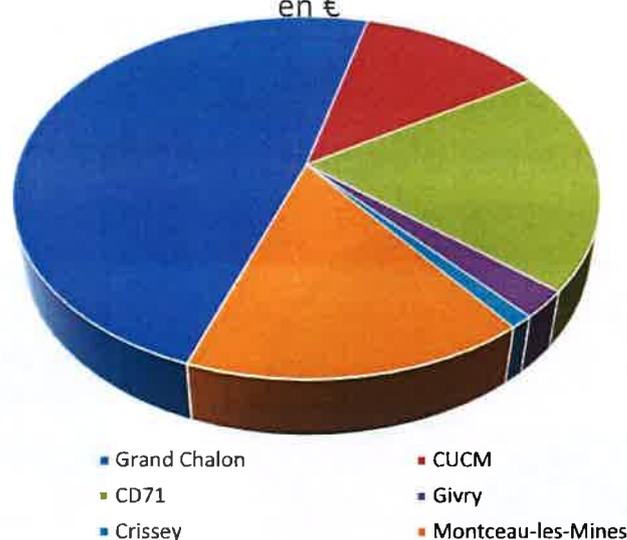
23 - AMO Bar restaurant Crissey		4 581,00 €
24 - Parc Eclat études	800 000,00 €	64 846,40 €
25 - Réhabilitation collège Denon St Marcel - AMO pour MGPE	7 000 000,00 €	10 916,25 €
26 - CUCM - AMO programmation pour optimisation bureaux		3 900,00 €
27 - CUCM - requalification ilot dégradé Foch au Creusot		15 000,00 €
28 - Grd Chalon - Extension parc Freyssinet : étude faisabilité		4 885,29 €
<b>OPERATIONS A VENIR</b>		<b>4 437 €</b>
32 - CD71 - mission programmiste pour la construction d'un collège à Saignes les Mines	11 000 000,00 €	- €
P1 - CD71 - mission programmiste pour 7 gendarmeries		- €
30 - CD71 - Mandat gendarmerie Cluny	3 291 000,00 €	- €
31 - CD71 - Mandat gendarmerie Bourbon Lancy	3 422 000,00 €	4 437,00 €
P1 - Travaux rue de Corcelles pour installation Scannell		
P1 - Grd Chalon - mise en conformité garages ATEX BOM		
P2 - Givry - Mandat chaufferie Bois		
00 - REFACTURATION CHARGES SALAIRES SEM VdB		9 579 €
<i>Transferts de charges</i>		95 €
<i>Variation stock</i>		
<i>Quote part du résultat</i>		
<i>Produits divers de gestion courante</i>		13 €
<b>TOTAL GENERAL DES PRODUITS</b>		<b>412 505 €</b>

La part des projets de construction est importante avec notamment la friche Nordeon et le gymnase Jean Bouveri. Les études le sont également, avec principalement le mandat pour le projet Eclat à Tournus.

#### 6.2.2 REPARTITION PAR CLIENTS

Pour rappel seuls les actionnaires peuvent faire appel à la SPL. En 2023, la SPL a travaillé pour 6 clients sur les 7 actionnaires : le Grand Chalon, la CUCM, le Département, la commune de Montceau-les-Mines, la commune de Crissey et la commune de Givry.

Répartition des produits par client pour 2023,  
en €



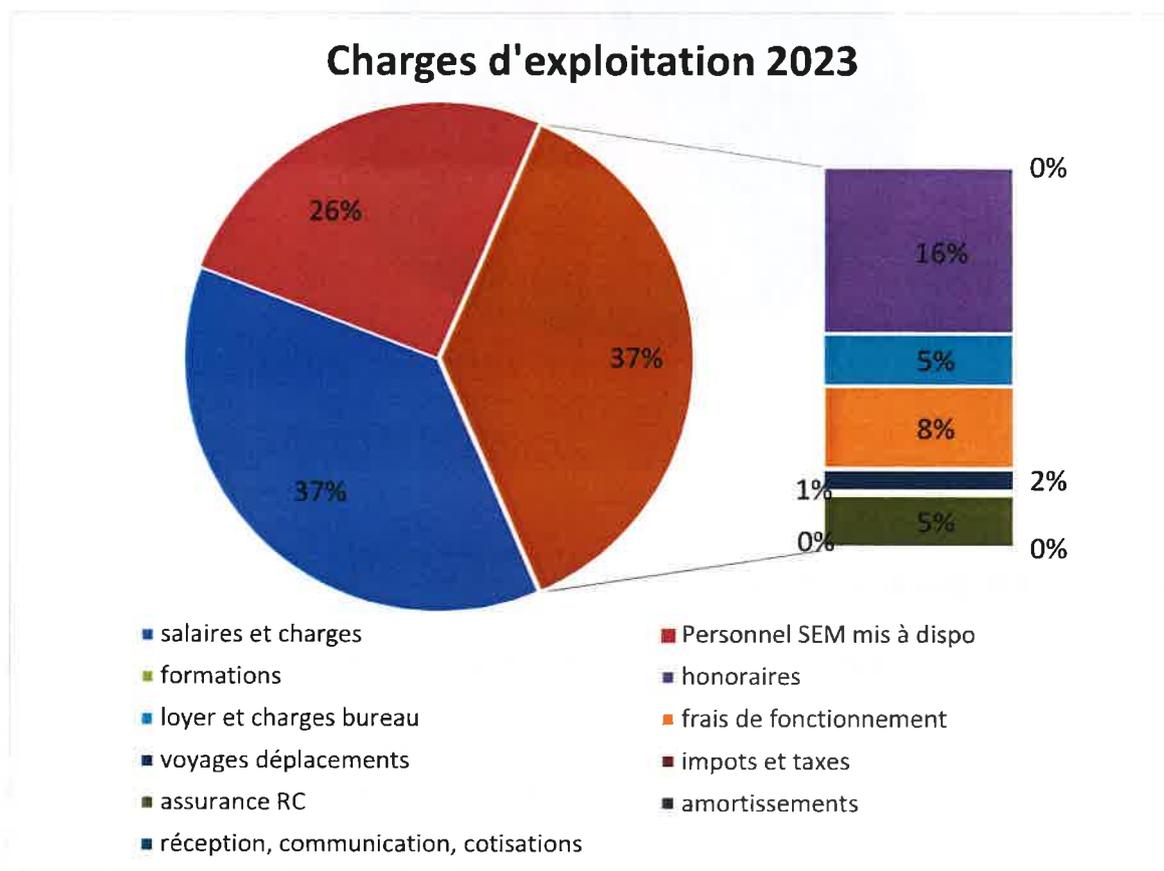
### 6.3 CHARGES D'EXPLOITATION

Elles s'élèvent à 243 529 € pour cet exercice, en hausse logique par rapport à 2021 compte tenu de la montée en charge de l'activité :

	2020	2021	2022	2023
Achats et charges externes (hors personnel mad SEM)	41 601 €	52 806 €	71 594 €	134 768 €
Salaires et charges sociales (yc personnel mad SEM)	68 563 €	88 026 €	170 972 €	231 800 €
Impôts et taxes	509 €	317 €	760 €	1 396 €
Dotations aux amortissements	28 €	180 €	203 €	236 €
<b>TOTAL</b>	<b>110 701 €</b>	<b>141 326 €</b>	<b>243 529 €</b>	<b>368 202 €</b>

L'augmentation principale concerne les salaires et charges sociales, en raison du personnel mis à disposition de la SEM lié au volume d'activité, et du personnel directement salarié de la SPL. La mise à disposition s'effectue au moyen d'une convention de mise à disposition de personnel et la refacturation est effectuée sans aucune marge financière de la SEM Val de Bourgogne, ainsi que le prévoit la réglementation.

Le second poste en forte augmentation est le poste des achats et charges externes, avec la refacturation des loyer et prestations de service de la SEM (proportionnellement aux chiffres d'affaires des sociétés), l'augmentation des déplacements, des assurances et honoraires techniques (NOVEA), corrélés à la croissance des missions.



## 7 INFORMATIONS SUR LA COMPTABILISATION DES OPERATIONS

### 7.1 COMMENTAIRES SUR L'ACTIF DU BILAN

Le tableau ci-dessous décompose l'actif du bilan de la SPL Sud Bourgogne Aménagement, en isolant la part correspondant au fonctionnement (siège de la SPL), et la part des mandats.

<b>KPMG SA</b>	<b>SPL SUD BOURGOGNE AMENAGEMENT</b>	
	Etats financiers au 31/12/2023	

### RECAPITULATIF ACTIF DU BILAN

RUBRIQUES	FONCTIONNEMENT	MANDATS	CONVENTIONS D'AMENAGEMENT	TOTAL ANNEE 2023
<b>CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE</b>				
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>332</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>332</b>
FRAIS D'ETABLISSEMENT				
LOGICIELS	332			332
CONC., BREVETS ET DROITS SIMILAIRES				
FOND COMMERCIAL				
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
AV. ET ACPTÉ SUR IMMOB. INCORPORELLES				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
TERRAINS				
CONSTRUCTIONS				
INST. TECHN., MATERIEL ET OUTIL. IND.				
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
IMMOBILISATIONS EN COURS				
AVANCES ET ACOMPTES				
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>863</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>863</b>
TITRES DE PARTICIPATIONS				
CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIP.				
AUTRES TITRES IMMOBILISES				0
PRETS				
DEPOT DE GARANTIE	863			863
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>1 195</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 195</b>
<b>STOCKS ET EN COURS</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
MATIERES PREMIERES, APPROV.				
EN COURS DE PRODUCTION DE BIENS				0
EN COURS DE PRODUCTION DE SERVICES				
PRODUITS INTERMEDIAIRES ET FINIS				
MARCHANDISES				
<b>AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR CDES</b>	<b>9 442</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>9 442</b>
<b>CREANCES</b>	<b>191 635</b>	<b>18 443 996</b>	<b>0</b>	<b>18 635 631</b>
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	167 490			167 490
DEBOURS MANDATS		18 443 996		18 443 996
AUTRES CREANCES	24 144			24 144
CAPITAL SOUSCRIT ET APPELE, NON VERSE				
<b>TRESORERIE</b>	<b>150 327</b>	<b>2 071 132</b>	<b>0</b>	<b>2 221 459</b>
<b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b>				
<b>DISPONIBILITES</b>	<b>150 327</b>	<b>2 071 132</b>		<b>2 221 459</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>351 404</b>	<b>20 515 128</b>	<b>0</b>	<b>20 866 531</b>
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>	<b>2 787</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 787</b>
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	2 787			2 787
CHARGES A REPARTIR SUR PLS EXERCICES				
NEUTRALISATION RESULTAT				0
ECARTS DE CONVERSION ACTIF				
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>355 385</b>	<b>20 515 128</b>	<b>0</b>	<b>20 870 513</b>
<b>COMPTE DE LIAISON</b>	<b>0</b>			<b>0</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>355 385</b>	<b>20 515 128</b>	<b>0</b>	<b>20 870 513</b>

#### 7.1.1 REMUNERATIONS ET DEBOURS MANDATS (ACTIF)

---

Les 18 443 996 € de la ligne « Débours mandats » représentent le montant cumulé TTC des dépenses engagées au titre des mandats.

#### 7.1.2 AUTRES CREANCES CPA

---

Il s'agit de crédits de TVA ou de TVA en cours de remboursements.

***Non applicable sur cet exercice***

#### 7.1.3 TRESORERIE MANDATS + CPA (ACTIF)

---

Elle est composée de soldes débiteurs de banque et de placements.

#### 7.1.4 NEUTRALISATION DU RESULTAT (ACTIF)

---

Ce poste permet « d'annuler comptablement » les produits et participations versées par les collectivités et ce, en fonction du pourcentage d'avancement de chaque opération.

***Non applicable sur cet exercice***

## 7.2 COMMENTAIRES SUR LE PASSIF DU BILAN

Le tableau ci-dessous décompose le passif du bilan de la SPL Sud Bourgogne Aménagement, en isolant la part correspondant au fonctionnement (siège de la SPL) et la part des mandats.

KPMG SA	<b>SPL SUD BOURGOGNE AMENAGEMENT</b>	
	Etats financiers au 31/12/2023	

### RECAPITULATIF PASSIF DU BILAN

RUBRIQUES	FUNCTIONNEMENT	MANDATS	CONCESSIONS D'AMENAGEMENT	TOTAL ANNEE 2023
CAPITAL SOCIAL OU INDIVIDUEL	225 000			225 000
PRIMES D'EMISSION, DE FUSION, D'APPORT				
RESERVE CONVERSION EURO				
RESERVE LEGALE				
RESERVE STATUTAIRE OU CONTRACTUELLE				
RESERVES REGLEMENTEES				
AUTRES RESERVES				
REPORT A NOUVEAU	-31 437			-31 437
RESULTAT DE L'EXERCICE	41 016			41 016
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT				
PROVISIONS REGLEMENTEES				
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>234 579</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>234 579</b>
PRODUITS DES EMISSIONS DE TITRES PARTICIPATIONS				
AVANCES CONDITIONNEES				
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
PROVISIONS POUR RISQUES				
PROVISIONS POUR CHARGES				
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>DETTES FINANCIERES</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
AVANCES COLLECTIVITES				
AUTRES EMPRUNTS OBLIGATAIRES				
EMP. ET DET. AUP. ETAB. CREDIT				
EMP. ET DETTES FINANCIERES DIVERS				
<b>AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR CDES EN COURS</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>	<b>120 704</b>	<b>2 377 185</b>	<b>0</b>	<b>2 497 889</b>
DETTES FOURNISSEURS ET CPTES RATTACHES	79 656	2 377 185		2 456 841
DETTES FISCALES ET SOCIALES	41 048			41 048
<b>DETTES DIVERSES</b>	<b>102</b>	<b>18 137 942</b>	<b>0</b>	<b>18 138 045</b>
PREFINANCEMENTS ET RECETTES				
AUTRES DETTES	102	18 137 942		18 138 045
COUT DE REVENT CESSIONS				
<b>DETTES</b>	<b>120 806</b>	<b>20 515 128</b>	<b>0</b>	<b>20 635 934</b>
<b>COMPTE DE REGULARISATION</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE				
NEUTRALISATION RESULTAT				0
<b>ECART DE CONVERSION PASSIF</b>				
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>355 385</b>	<b>20 515 128</b>	<b>0</b>	<b>20 870 513</b>
<b>COMPTE DE LIAISON</b>				<b>0</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>355 385</b>	<b>20 515 128</b>	<b>0</b>	<b>20 870 513</b>

## 7.3 COMMENTAIRES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Le tableau ci-dessous décompose compte de résultat de la SPL Sud Bourgogne Aménagement, en isolant la part correspondant au fonctionnement (siège de la SPL) et la part des mandats.

<b>KPMG SA</b>	<b>SPL SUD BOURGOGNE AMENAGEMENT</b> Etats financiers au 31/12/2023	
----------------	--	--

### RECAPITULATIF COMPTE DE RESULTAT Première Partie

RUBRIQUES	FONCTIONNEMENT	MANDATS	CONCESSIONS D'AMENAGEMENT	TOTAL ANNEE 2023
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>				
VENTES DE MARCHANDISES				0
PRODUCTION VENDUE				
BIENS				0
SERVICES	402 818			402 818
<b>CHIFFRES D'AFFAIRES NET</b>	<b>402 818</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>402 818</b>
PRODUCTION STOCKEE (coût de revient cessions)				0
PRODUCTION IMMOBILISEE				0
SUBVENTIONS				0
PARTICIPATIONS COLLECTIVITES				0
REPRISES SUR AMORT. ET PROV. TRANS. CH.	95			95
NEUTRALISATION RESULTAT OPERATIONS				0
PRODUITS FINANCIERS				0
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	9 593			9 593
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>412 506</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>412 506</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>				
ACHATS DE MARCHANDISES				0
VARIATION DE STOCK DE CHARGES				0
ACHATS DE MATIERES				
VARIATION DE STOCK MATIERES				
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXT.	229 166			229 166
IMPOTS, TAXES ET VERST ASSIMILES	1 397			1 397
SALAIRES ET TRAITEMENTS	100 834			100 834
CHARGES SOCIALES	36 657			36 657
DOTATIONS D'EXPLOITATION :				
SUR IMMOBILISATIONS				
DOT. AUX AMORTISSEMENTS	237			237
DOT. AUX PROVISIONS				0
SUR ACTIF CIRCULANT				
POUR RISQUES ET CHARGES	6			6
AUTRES CHARGES				
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>368 297</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>368 297</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>44 209</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>44 209</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>				
PROD. FIN. DE PARTICIPATIONS				0
PROD. AUT. VAL. MOB. ET CR. ACT. IM.				0
INT. ET PROD. FIN. ASSIMILES ET INTERNES				0
REP. SUR PROV. ET TRANSF. DE CHARGES				
DIFFERENCES POSITIVES DE CHANGE				
PROD. NETS. SUR CES. DE VAL. MOB. PLACT.				
<b>TOTAL PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>				
DOT. FIN. AUX AMORT. ET PROVISIONS				
INTERETS ASSIMILES ET INTERNES	0			0
DIFFERENCES NEGATIVES DE CHANGE				
CHARGES NETTES - CES. VAL. MOB. PLACT.				
<b>TOTAL CHARGES FINANCIERES</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>	<b>44 209</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>44 209</b>

## RECAPITULATIF COMPTE DE RESULTAT Deuxième partie

RUBRIQUES	FONCTIONNEMENT	MANDATS	CONCESSIONS D'AMENAGEMENT	TOTAL ANNEE 2023
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>				
PROD. EXCEPT. SUR OPE. DE GESTION				0
PROD. EXCEPT. SUR OPE. EN CAPITAL				0
REPRISES SUR PROV. ET TRANSF. CHARGES				0
VAR PROV CHARGES PREVISIONNELLES OP			0	0
<b>TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>				
CHAR. EXCEPT. SUR OPE. DE GESTION				0
CHAR. EXCEPT. SUR OPE. EN CAPITAL				0
DOT. EXCEPT. AUX AMORT. ET PROV.				0
<b>TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
PARTICIP. DES SALARIES AUX RESULTATS				
IMPOTS SUR LES BENEFICES	3 193			3 193
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>412 506</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>412 506</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>371 490</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>371 490</b>
<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>41 016</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>41 016</b>

## 8 RENSEIGNEMENTS DIVERS

### 8.1 FILIALES ET PARTICIPATIONS

Néant.

### 8.2 PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL SOCIAL

Dans le cadre du dispositif d'Épargne Salariale visé à l'article L225-102 du Code de Commerce, le personnel salarié de la société ne détient aucune participation au capital de la société.

Par ailleurs, aucun plan d'option de souscriptions ou d'achat d'actions n'a été mis en place au bénéfice des membres du personnel de la société.

### 8.3 CONTRATS CONCLUS AVEC DES ACTIONNAIRES DETENANT PLUS DE 5 % DU CAPITAL SOCIAL

Tous les actionnaires de la SPL détiennent plus de 5% des actions. La liste des contrats conclus avec ces actionnaires est ainsi identique à celles des contrats signés, indiquée au chapitre « 5.2 Les contrats ».

#### 8.4 INFORMATIONS CONCERNANT LES DELAIS DE PAIEMENT

Les articles L.441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, dans leur rédaction issue du décret n° 2017-350 du 20 mars 2017, imposent de présenter :

1. Pour les fournisseurs, le nombre et le montant total des factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu ; ce montant est ventilé par tranches de retard et rapporté en pourcentage au montant total des achats de l'exercice :

Retard	Nombre de factures non réglées au 31.12.2023	Montant des factures non réglées	Montant rapporté aux achats de l'exercice
> 31 jours	3	173 021 € TTC	1,79 %
8 à 31 jours	7	245 571 € TTC	2,55 %

2. Pour les clients, le nombre et le montant total des factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu ; ce montant est ventilé par tranches de retard et rapporté en pourcentage au chiffre d'affaires de l'exercice :

Retard	Nombre de factures non réglées au 31.12.2023	Montant des factures non réglées	Montant rapporté au CA de l'exercice
> 31 jours	6	19 662 € TTC	4,05 %
8 à 31 jours	2	20 070 € TTC	4,14 %

## 8.5 RESULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

<b>SPL SUD BOURGOGNE AMENAGEMENT</b> <b>Société Publique Locale au capital de 225 000 Euros</b>  <b>71530 FRAGNES-LA LOYERE</b> <b>878 755 594 RCS CHALON SUR SAONE</b> <b>RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE LA SOCIÉTÉ</b> <b>AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES</b>					
NATURE DES INDICATIONS	EXERCICE	EXERCICE	EXERCICE	EXERCICE	
	31.12.2020	31.12.2021	31.12.2022	31.12.2023	
<b>I - Capital en fin d'exercice</b>					
Capital social	225 000 €	225 000 €	225 000 €	225 000 €	
Nombre des actions ordinaires existantes	225	225	225	225	€
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
Nombre maximal d'actions futures à créer					
Par conversion d'obligations					
Par exercice de droits de souscription					
<b>II - Opérations et résultats de l'exercice</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	63 052 €	145 635 €	255 846 €	402 818 €	
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-47 607 €	4 495 €	12 087 €	44 445 €	
Impôts sur les bénéfices	0 €	0 €	0 €	3 193 €	
Participation des salariés due au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-47 635 €	4 315 €	11 884 €	41 016 €	
Résultat net distribué	0 €	0 €	0 €	0 €	
<b>III - Résultats par action</b>					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	-211,59 €	19,98 €	53,72 €	183,34 €	
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-211,71 €	19,18 €	52,82 €	182,29 €	
Dividende net attribué à chaque action					
<b>IV - Personnel</b>					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	2	1	1	3	
Montant de la masse salariale de l'exercice	34 857 €	26 375 €	55 269 €	100 834 €	
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, oeuvres sociales, etc...)	14 255 €	9 823 €	21 263 €	36 657 €	

## 9 BILAN DE GOUVERNANCE

### 9.1 REUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Date de la séance	Actionnaires représentés						
	Grand Chalon	CU Creusot - Montceau	Grand Autunois Morvan	Montceau - les-Mines	Givry	Crissey	Département de Saône-et-Loire
29/09/2023	X	X	X	X	X	X	
08/12/2023	X	X	X		X		

### 9.2 REUNIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Date de la séance	Actionnaires représentés ( y compris votes par correspondances et pouvoirs)						
	Grand Chalon	CU Creusot - Montceau	Montceau - les-Mines	Grand Autunois Morvan	Ville de GIVRY	Ville de CRISSEY	Département de Saône-et-Loire
09/10/2023	X	X					

### 9.3 REMUNERATIONS DES ADMINISTRATEURS

Aucune rémunération n'est versée aux administrateurs de la société.

**Rencontres annuelles Direction / Actionnaires :**

Date	Actionnaire
25 janvier 2023	Commune de Givry
27 janvier 2023	Commune de Crissey
13 février 2023	Grand Chalon
17 février 2023	Département de Saône-et-Loire
20 février 2023	Grand Autunois Morvan
05 mai 2023	Grand Chalon
07 décembre 2023	Grand Chalon
29 novembre 2023	Grand Autunois Morvan

